



CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

Conformément à l'article 238 – Exigence de contribution, extrait du règlement de zonage no 483-U de la Ville de Carignan, votre projet de construction **pourrait être assujéti à une contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels**. En effet, un montant de 10 % de la valeur du terrain selon l'évaluation municipale pourrait être exigé à l'émission du permis de construction. Veuillez adresser votre demande au Service de l'urbanisme et du développement durable pour vérification.

URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	PERMIS DE CONSTRUCTION NEUVE		
	H-1 Habitation unifamiliale - 1 logement principal	H-1 *	500 \$
	H-2 Habitation bi-familiale - 2 logements principaux	H-2 *	600 \$
	H-3 Habitation tri-familiale - 3 logements principaux	H-3 *	
	H-4 Habitation multifamiliale - 4 logements et plus sur le même terrain	H-4 *	
	H-5 Habitation collective	H-5 *	700 \$
	*FRAIS ADDITIONNELS PAR LOGEMENT (H-1, H-2, H-3, H-4 et H-5)		100 \$
	*APPROBATION PIIA – Secteur concerné seulement		200 \$
	Dépôt de garantie – Production d'un certificat de localisation suite à la construction <ul style="list-style-type: none"> Le dépôt sera remboursé suite à la production du certificat de localisation à l'intérieur d'un délai de 2 ans maximum de la réception du paiement 		200 \$
	PERMIS POUR PUIXS ET INSTALLATION SANITAIRE		
	Puits géothermique		100 \$
	Puits		100 \$
	Installation septique		100 \$
- Dépôt – Rejet au fossé, le cas échéant		300 \$	
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES	RACCORDEMENT * Terrain non raccordé à l'aqueduc et égout dans la rue		
	Coût du permis		120 \$
	- Dépôt de garantie d'une durée d'un an		1 775 \$
	Raccordement aqueduc et égout – rues Lareau et Bouthillier (terrain déjà desservi)		7 500 \$
	Raccordement aqueduc et égout * rue dont la chaussée a été refaite depuis moins de 5 ans		2 500 \$
	- Dépôt de garantie d'une durée d'un an		1 775 \$
	BRANCHEMENT * incluant deux (2) inspections - Conduites extérieures et intérieures du bâtiment		
	Coût du permis		120 \$
	COUPE D'UNE BORDURE		
	Dépôt de garantie avec le dépôt de la demande <ul style="list-style-type: none"> Coût réel + 15 % de frais d'administration – Remboursement du solde par chèque 		500 \$
CONSTRUCTION D'UN PONCEAU			
Coût du permis		60 \$	
- Dépôt de garantie remboursable suite à l'inspection		240 \$	
POUR TOUTES INFORMATIONS CONCERNANT UN RACCORDEMENT, UN BRANCHEMENT, UNE COUPE DE BORDURE, UNE INSTALLATION DE PONCEAU ET UNE CANALISATION DES FOSSÉS ADJACENTS À UNE EMPRISE DE RUE, VEUILLEZ ADRESSER VOTRE DEMANDE À M. PATRICK BERGERON, TECHNICIEN AUX SERVICES TECHNIQUES.			
Tél : 450 658-1066		Courriel : p.bergeron@villedecarignan.org	